

## Lutte contre les espèces indésirables

**Lorient Habitat communique sur une campagne de lutte contre les blattes et les cafards dans les immeubles dont il a la gestion. [Cliquez ici !](#)**

La Ville est amenée à lutter contre les espèces susceptibles d'occasionner des dégâts : rongeurs, insectes ravageurs ou qui envahissent les logements, oiseaux sauvages qui profitent des opportunités de la densité urbaine, etc. Elle peut limiter leur prolifération, les encourager à regagner leur territoire naturel ou procéder à leur élimination.

La présence du **frelon asiatique** sur Lorient comme sur le territoire national nécessite une vigilance accrue.

Vous pensez avoir un nid de frelons asiatiques chez vous, **contactez le service d'Hygiène et de Santé au 02 97 35 32 62**

### PLUS D'INFORMATIONS SUR LES FRELONS ASIATIQUES

La désinsectisation de la voie et des bâtiments publics sont réalisées très régulièrement par les services municipaux.

En cas d'invasion par des insectes (puces, cafards, blattes, punaises de lit,...) dans les locaux privés vous pouvez faire appel à une société de désinsectisation, ou désinsectiser vous-mêmes avec des produits vendus dans le commerce.

Rappel : les abeilles ne sont pas nuisibles et doivent être protégées.

Elles contribuent à la pollinisation des espèces végétales et sont des auxiliaires précieuses dans le jardin. [Plus d'infos sur les abeilles](#). Des conseils peuvent vous être donnés au 02 97 35 32 62.

La dératisation de la voie et des bâtiments publics est réalisée par les services municipaux. Si vous avez des rongeurs chez vous, contactez le service d'hygiène au 02 97 35 32 62 pour avoir des conseils. Des pièges et appâts empoisonnés sont vendus dans le commerce.

Pensez aussi à ne pas entreposer de fruits et légumes dans des endroits facilement accessibles des rongeurs (caves, garages, remises) qui sont un garde-manger commode et, si vous avez un poulailler, veillez à le maintenir propre.

## Le goéland

**Le goéland est une espèce protégée**, seule la limitation des naissances est autorisée par le ministère de l'écologie. Les goélands étant responsables de nombreuses nuisances sur certains quartiers, une campagne annuelle de stérilisation des oeufs de goélands argentés est menée tous les ans depuis 2002. Elle est rendue possible par une dérogation préfectorale accordée à Lorient.

Ces campagnes visent à ramener les animaux en bord de côte, qui est leur habitat naturel, et à les dissuader de s'installer plus avant dans les terres et dans les quartiers d'habitation.

Pigeons, pies, corbeaux, sansonnets, peuvent être envahissants. N'hésitez pas à contacter le service d'hygiène au 02 97 35 32 62 pour avoir des informations.

**En application des articles 26 et 120 du règlement sanitaire départemental, il est formellement interdit de nourrir tout animal sauvage. Cette disposition est particulièrement**

**importante pour ce qui concerne les goélands.**